

No E.P.: 6902
Rue: 16, Avenue Adrien- JEANDIN

Commune: Thônex
Objet: Stationnement
Date parution: 21.10.2022

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

A l'avenue Adrien-Jeandin, sur la parcelle n° 4746, est aménagé un parking extérieur desservant les numéros 8 à 22 et sur laquelle est marquée une case de stationnement destinée aux véhicules des personnes à mobilité réduite.

Aucune signalisation ne réglementant cet emplacement, Gerofinance – Dunand SA, par son courriel du 17 octobre 2002, nous demande de réserver cette place aux seuls véhicules des personnes à mobilité réduite et d'y limiter la durée du parage à 3 heures au maximum.

Il convient, dès lors, de réglementer cette case de stationnement au moyen d'un signal de parage avec disque de stationnement, muni d'une plaque complémentaire comportant le symbole "Handicapés" et la mention "Max 3h".

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.